

lence après le Cœur de JÉSUS. C'est pour cela que nous invoquons spécialement MARIE sous le titre de *Notre-Dame de l'Apostolat*, et que nous propageons le culte de son Cœur immaculé de front avec celui du Cœur de JÉSUS.

Q.—Par quelles pratiques spéciales de dévotion les Associés doivent-ils honorer la Sainte-Vierge ?

R.—Par les suivantes, savoir : 1. Faire toutes leurs offrandes au Cœur de JÉSUS, par le Cœur immaculé de MARIE, comme on l'a remarqué dans la formule du premier Degré. 2. Offrir, chaque jour, au moins *une dizaine du Rosaire* pour la conservation du Souverain Pontife et pour les besoins de l'Eglise qu'on leur signale au commencement de chaque mois.

Q.—Une dizaine seulement ? Mais c'est bien peu !

R.—C'est peu pour vous, parce que vous êtes pieux ; mais c'est beaucoup pour un grand nombre de personnes que la Ligue éloignerait de ses rangs, si elle leur demandait davantage : beaucoup consentiront à dire une dizaine de chapelet, qui ne voudraient promettre d'en dire cinq. Au reste, nos Associés sont dans l'habitude de réciter tout le chapelet chaque jour et d'offrir une des cinq dizaines aux intentions de la Ligue.

Q.—Cette dizaine du Rosaire de la sainte Ligue jouit-elle d'une efficacité particulière ?

R.—Oui, sous deux rapports, savoir : 1) Comme prière associée ; 2) Comme moyen d'organisation.

Q.—D'où lui vient son efficacité comme prière associée ?

R.—C'est qu'elle forme partie d'un grand tout : vous la dites de concert avec quinze Associés ; c'est donc quinze dizaines, c'est-à-dire un Rosaire entier. . . . Près de quinze millions de personnes récitent chaque jour leur dizaine en union avec vous et pour la même fin ; vous pouvez vous figurer la force d'un cable formé de l'union de quinze millions de fils !

Q.—A quelles intentions dites-vous la Dizaine du Rosaire ?